Image not found or type unknown

Résiliation Assurance automobile si achat non finalisé

Par **mysimda**, le **03/09/2016** à **10:45**

Bonjour,
j'ai assuré un véhicule en prévision d'un achat.
Malgré mes relances et après presque un mois le vendeur n'a pas fait le certificat de cession.
Je voudrai résilier le contrat d'assurance puisque l'achat n'a pas été finalisé mais mon assureur me fait des difficultés.
Pouvez vous me conseiller sur la démarche à suivre?
Merci par avance

Par **Chaber**, le **04/09/2016** à **07:43**

bonjour

Pour une garantie immédiate l'assureur délivre une note de couverture valable 1 mois et vous demande le versement d'une cotisation. Durant cette période vous devez lui fournir les éléments manquants, notamment la copie de certificat de circulation.

Généralement passé ce délai et pièces non fournies les garanties sont résiliées d'office

Par **mysimda**, le **04/09/2016** à **11:31**

Bonjour et merci pour votre réponse.
Mon assureur m'a fait souscrire une assurance jusqu'à la fin de l'année en cours et pour résilier, puisque l'achat n'a pas été finalisé, me demande une lettre du vendeur certifiant que le véhicule ne m'a pas été vendu.
Mon assureur me dit qu'une déclaration de ma part disant que le véhicule n'a pas été acheté n'est pas recevable pour résilier

Par **janus2fr**, le **04/09/2016** à **11:33**

Bonjour,

Situation effectivement ubuesque puisque s'il est facile de prouver à l'assureur que vous avez bien acheté un véhicule (certificat de cession), il n'est pas possible de lui prouver que finalement vous n'avez pas acheté !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés